



Ontario (ON)

Population : 13 537 994

Nombre d'écoles : 4 850

Nombre d'élèves (M-12) : 2 020 245

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ~81

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ~795 000

Gouvernance et réglementation

Il n'existe aucune référence à la formation à distance et/ou à l'apprentissage en ligne dans la loi sur l'éducation ontarienne de 1990. Cependant, cette loi fait mention de la notion d'apprentissage équivalent, lequel est défini comme étant une situation d'apprentissage qui se situe dans un créneau extérieur à l'enseignement traditionnel offert par une commission scolaire. Ce type d'apprentissage est permis en vertu de l'alinéa 3.0.1 de la sous-section 8(1) et peut raisonnablement servir à évaluer la réussite d'un élève.

Depuis 2006, la stratégie d'apprentissage en ligne de l'Ontario a guidé le ministère de l'Éducation afin d'outiller les commissions scolaires avec différents supports susceptibles de fournir aux élèves des expériences d'apprentissage virtuelles et mixtes. La version française de la stratégie, Apprentissage électronique Ontario, a été publiée en 2007. En vertu de cette politique, le ministère fournit aux conseils scolaires un système de gestion de l'apprentissage et d'autres outils pour la prestation de services de formation en ligne, 127 cours en format asynchrone de langue anglaise et 109 de langue française, ainsi que divers objets d'apprentissage multimédia et une variété d'autres supports techniques et de ressources humaines (y compris une «personne-ressource en apprentissage et mise en œuvre par la technologie» dans chaque commission scolaire). Les commissions scolaires offrant soit l'apprentissage en ligne, soit l'apprentissage mixte doivent signer un accord de licence pour pouvoir accéder à tous ces services.

Les écoles financées par les fonds publics doivent déclarer au système d'information scolaire de l'Ontario les élèves inscrits à l'apprentissage en ligne. Les élèves qui sont inscrits dans des cours en ligne doivent toujours être déclarés, que ces cours fassent partie d'un programme ordinaire de jour, d'un programme d'éducation permanente ou d'un programme de cours d'été.

En Ontario, le financement des programmes de jour de formation en ligne dans les écoles financées par les fonds publics est le même que celui des écoles traditionnelles. Dans les écoles de langue anglaise, des élèves peuvent s'inscrire à un cours en ligne offert par une autre commission scolaire pourvu qu'ils le fassent par l'intermédiaire de leur propre école. Dans une telle situation, l'applicabilité de frais normalement imposés par la province à des élèves s'inscrivant à des cours en ligne se négocie localement entre les deux commissions scolaires. Le coût par cours crédité pour l'année scolaire 2018-19 était de 773 \$. Dans les écoles de langue française, les élèves restent au sein de leur conseil d'enseignement et suivent les cours en ligne offerts par le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO).

Les écoles privées fonctionnent comme des entreprises ou des organisations sans but lucratif indépendamment du ministère de l'Éducation, en accord avec les obligations légales imposées par la loi sur l'éducation. Ces écoles privées ne reçoivent ni subvention ni quel qu'autre soutien financier du gouvernement. Tandis que toutes les écoles privées d'Ontario doivent se soumettre aux mêmes exigences générales, les écoles privées cherchant à obtenir l'accréditation nécessaire pour octroyer des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'école secondaire en Ontario doivent se soumettre au contrôle du ministère de l'Éducation. Des inspecteurs cherchent à faire la preuve d'interactions continues entre l'enseignant et les élèves dans le cadre de l'apprentissage en ligne et cherchent à déterminer s'il existe un lien direct entre les attentes et les contenus d'apprentissage du programme-cadre enseignés et évalués conformément aux exigences du ministère et les pratiques observées. Pour chaque cours en ligne donnant droit à des crédits et dispensé par une école privée, toutes les attentes définies dans le Programme d'enseignement incluant les heures d'enseignement, l'évaluation et la communication des résultats doivent être conformes aux politiques décrites dans « *Faire croître le succès / Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* – Première édition 1ère – 12ième année 2010 » ainsi qu'aux autres documents relevant du programme d'études

Le 15 mars 2019, le gouvernement a publié « *Une éducation qui travaille pour vous - Moderniser les salles de classe* » (ministère de l'Éducation, 2019), annonçant un certain nombre de changements planifiés, notamment la modernisation de la prestation de tous les cours de formation en ligne et l'obligation pour tous les élèves du secondaire de suivre un minimum de quatre crédits d'apprentissage en ligne pour obtenir leur diplôme à partir de 2020-2021. Enfin, il préconise également d'élargir l'accès Internet à haut débit à toutes les écoles d'ici l'année scolaire 2021-2022.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Chacune des 60 commissions scolaires anglophones et chacune des 12 commissions scolaires francophones ont la capacité d'offrir un type d'apprentissage en ligne en utilisant le système de gestion d'apprentissage commandité par le ministère combiné à leurs propres ressources pédagogiques d'enseignement virtuel. De nombreuses commissions scolaires participent également à un ou plusieurs consortiums conçus pour permettre à leurs membres de travailler ensemble dans le but de maximiser leurs offres de cours en ligne tout en se partageant les offres de formation, les ressources et les élèves. Durant l'année scolaire 2017-2018 (c'est-à-dire préliminaire au 1^{er} mars 2019), environ 79 000 cours en ligne ont été complétés par plus de 57 000 élèves dans le cadre de programmes d'apprentissage en ligne offerts par des conseils scolaires anglophones de district financés par les fonds publics. Les commissions scolaires francophones comptabilisent annuellement entre 2 500 et 3 000 élèves qui suivent des cours du CAVLFO.

De plus, le Centre d'études indépendantes (CEI), qui fonctionne au sein de TVOntario (TVO), dessert les jeunes de 14 ans et plus et les adultes ontariens qui souhaitent obtenir des crédits d'études secondaires ou un diplôme d'études secondaires de l'Ontario. L'année de référence pour TVO ILC va du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante. Ainsi, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 18 932 élèves étaient inscrits à TVO CEI.

En définitive, il existe huit programmes différents d'apprentissage en ligne gérés par des établissements M-12 privés ou indépendants, parmi lesquels certains ont déjà créé leur propre consortium. Les données disponibles les plus récentes indiquaient qu'il y avait approximativement 10 000 crédits en apprentissage en ligne qui avaient été accordés dans des écoles virtuelles privées.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage mixte comme étant de l'enseignement et de l'apprentissage incluant des ressources numériques dans le contexte d'une salle de classe. En plus des ressources variées fournies par le ministère et décrites précédemment (notamment le système de gestion d'apprentissage, le contenu et les ressources numériques, l'apprentissage axé sur la technologie avec enseignant face aux élèves, etc...), le ministère a également financé des commissions scolaires par le biais du fonds de technologie et d'apprentissage entre 2014 et 2017 afin de mettre en place des pratiques innovantes susceptibles de transformer l'apprentissage et l'enseignement. Pour renforcer l'impact du fonds de technologie et d'apprentissage, le gouvernement a lancé une autre source de financement : le fonds d'innovation et d'apprentissage, un investissement continu destiné à soutenir le développement professionnel des éducateurs afin d'accélérer l'innovation dans l'apprentissage et l'intégration de compétences globales.

Le ministère ne comptabilise pas la grande variété d'outils numériques pouvant être utilisés pour soutenir l'apprentissage mixte ou hybride dans les écoles ontariennes. L'apprentissage mixte se produit toutefois dans toutes les commissions scolaires sous une forme ou une autre utilisant un éventail d'outils numériques. Durant l'année 2018-19, il y a eu approximativement 765 000 connexions uniques dans le système de gestion d'apprentissage, dont 57 000 correspondaient à des identifiants d'élèves engagés dans l'apprentissage en ligne.